

# Aucun accident de travail avec perte de temps chez les policiers de Charlesbourg

Les policiers et les policières de la Ville de Charlesbourg n'ont eu aucun accident avec perte de temps durant toute l'année 1999. Le 3 mai dernier, le maire Ralph Mercier a souligné cette réussite et la performance de la municipalité au cours des sept dernières années, en présence de la presse locale. M. Jean Nolin, agent des relations du travail et membre du comité de santé et de sécurité, a expliqué au rédacteur de l'APSAM comment l'effectif policier en est arrivé à ce résultat.



« Nous avons suivi une démarche préventive systématique depuis plusieurs années », a-t-il dit. « Nous avons investi dans la formation de nos policiers et policières, dans l'aménagement ergonomique de nos véhicules et dans l'acquisition d'équipements de protection individuelle. Le recours à l'assignation temporaire a contribué également à l'amélioration de notre dossier de santé et de sécurité. Il est même prévu, dans la convention collective, qu'un policier puisse être en assignation temporaire à l'accueil. »

M. Marc Drouin, représentant syndical et membre du comité de santé et de sécurité, explique de son côté que ce résultat découle également d'un travail acharné du comité depuis plus de 20 ans. Avec son collègue, M. Gaétan Bleau, il n'a négligé aucun effort pour que

certains dossiers, tels le programme d'aide aux policiers, la vaccination contre l'hépatite, les conférences sur divers sujets et l'amélioration des véhicules de police, produisent des résultats intéressants.

## Une démarche de casse-coûts

Les investissements en efforts, en temps et en argent ont été profitables. En plus d'aider à préserver l'intégrité physique des travailleurs, ils ont produit des résultats dont les effets sont récurrents pour la municipalité. M. Jean Nolin raconte que la municipalité était aux prises avec une cotisation à la C.S.S.T. qui prenait des proportions inacceptables. La municipalité et les membres du comité ont décidé de s'attaquer au problème: politique en santé et en

sécurité du travail, implantation de procédures, actions en prévention, formation, information et sensibilisation du personnel, achat d'équipement, bref, tout a été revu et pensé.

Plusieurs années plus tard, le nombre d'accidents du travail et le nombre de jours perdus ont chuté de façon substantielle. Le montant de la cotisation a baissé d'environ 75 pour cent. Ce sont des économies récurrentes.

L'année 2000 devrait bien se terminer. Au mois d'avril dernier, la municipalité affichait un autre zéro accident avec perte de temps, tous corps d'emploi confondus. Voilà quels sont les impacts de la prévention.